

Votants : 79

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 22 septembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 28 septembre 2026

TRANSPORTS ET MOBILITÉ - SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE - OPÉRATION MAGNÉ / BESSINES / NIORT - SOLlicitation SUBVENTION FEDER - MISE À JOUR CONVENTIONS DE FINANCEMENT CAN/NIORT ET CAN/BESSINES - APPROBATION DE L'AVENANT N°2 ET NOUVELLE CONVENTION AVEC LA VILLE DE NIORT POUR LA 2ÈME PHASE D'OPÉRATION

Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Yannick ALLIROL, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Cédric BOUCHET, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Anne-Sophie CATRIX, Simon CHARLES, Christelle CHASSAGNE, Dominique CHAUSSEY, Olivier D'ARAUJO, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Annie-Laurence FOUREL, Daniel GUIGNARD, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Alain LECOMTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Christine MOSCHENI, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Sandrine PFLIER, Katia PONCELET, Guillaume RIOU, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAU, Catherine ROUSSILLON, Christophe RUAAULT, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Julie SIAUDEAU, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Victor TURPAUD-FIZZALA, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Judith VIEILLE, Nathalie VINATIER, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Thibault HEBRARD, Baptiste PEYRAUD pouvoir à Yann JEZEQUEL, Olivier POIRAUD pouvoir à Lucy MOREAU, Florence VILLES pouvoir à François GUYON, Lydia ZANATTA pouvoir à Aurore NADAL.

Titulaire absent suppléé :

Richard PAILLOUX par Simon CHARLES.

Titulaires absents excusés :

Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Yasmine PELLETIER-GUILBARD.

Présidente de séance : Elisabeth MAILLARD

Secrétaire de séance : Catherine ROUSSILLON

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

TRANSPORTS ET MOBILITÉ - SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE - OPÉRATION MAGNÉ / BESSINES / NIORT - SOLLICITATION SUBVENTION FEDER - MISE À JOUR CONVENTIONS DE FINANCEMENT CAN/NIORT ET CAN/BESSINES - APPROBATION DE L'AVENANT N°2 ET NOUVELLE CONVENTION AVEC LA VILLE DE NIORT POUR LA 2ÈME PHASE D'OPÉRATION

Monsieur **Jean-François SALANON**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la délibération du 27 mars 2023 adoptant le schéma directeur cyclable ;

Vu la délibération du 30 septembre 2024 modifiant les modalités d'actions du schéma cyclable ;

Vu la délibération C-36-03-2023 du 27 mars 2023 autorisant le lancement d'une étude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'itinéraires cyclables entre Magné, Bessines et Niort (phase 1 : rue Pierre Mendès-France, rue des Charmes, avenue de La Rochelle ; phase 2 : avenue de Sevreau), validant le plan de financement et autorisant la signature des conventions de financements avec les communes de Bessines et Niort ;

Vu le marché n°2023033 conclu avec SIT&A Conseil relatif aux prestations de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des itinéraires cyclables Magné-Bessines-Niort et ses avenants 1, 2 et 3 respectivement approuvés par les délibérations C070-09-2024, C62-12-2024 et C50-02-2026 ;

Vu la convention de financement n°20SUBNA 024 signée avec l'Etat relative au projet de création d'aménagement en site propre entre les communes de Magné, Bessines et Niort, dans le cadre de l'appel à projets « Fonds mobilités actives – continuités cyclables » qui prévoit une aide de l'Etat de 883 460 euros ;

Vu la délibération C37-04-2025 du 7 avril 2025 sollicitant un accompagnement financier de 500 000 € auprès du FEDER ;

Vu la délibération C43-02-2025 du 10 février 2025 autorisant la signature de l'avenant 1 :

- à la convention de financement entre la Communauté d'agglomération du niortais (CAN) et la Ville de Niort pour la réalisation d'aménagements cyclables en bordure de l'avenue de Sevreau, de la rue de la Levée, de la rue des Trois Ponts et de l'avenue de la Rochelle des conventions de financement conclues avec les communes de Bessines et de Niort ;
- à la convention de financement entre la CAN et la Ville de Niort pour la réalisation d'aménagements cyclables en bordure de la rue Pierre Mendès-France et de l'avenue de la Rochelle.

Vu la délibération C45-02-2025 approuvant le lancement de la consultation de travaux pour la réalisation de la phase 1 Bessines/Niort, pour un montant prévisionnel de 1 418 971 € HT ;

Vu les marchés de travaux 2025022 (voirie et réseaux divers), 2025023 (espaces verts), 2025025 (éclairage public - signalisation lumineuse tricolore) notifiés le 2 juin 2025 et 2025024 (passerelle) notifié le 4 juillet 2025, pour un montant total de 1 335 113,89 € HT ;

Vu la délibération C-49-02-2026 du 2 février 2026 approuvant l’avenant 1 au marché de travaux 2025025 (lot 4 – éclairage public et signalisation lumineuse tricolore) ;

Vu la délibération du 28 septembre 2026 approuvant l’avenant 1 au marché de travaux 2025022 (lot 1 – VRD).

Considérant les modifications du plan de financement prévisionnel induites par les avenants aux marchés de travaux de la phase 1, générant une plus-value de 186 520 € HT par rapport au montant prévisionnel validé par délibération 10 février 2025 ;

Considérant les autres modifications du plan de financement prévisionnel induites par les avenants au marché de maîtrise d’œuvre et les frais annexes complémentaires sur la phase 1 (études géotechniques complémentaires secteurs MACIF et Loxam, panneaux de communication, acquisition compteur vélos piétons obligatoire dans le cadre des subventions obtenues auprès de l’Etat), générant une plus-value de 62 850 € HT par rapport au montant prévisionnel validé par délibération 10 février 2025 ;

Considérant l’intégration du coût des acquisitions foncières non compris dans le plan de financement initial, pour un montant 39 973 € HT pour la phase 1, et 11 955 € HT pour la phase 2 (sur la base du coût plafond SAFER).

Considérant l’avancement de l’instruction de la demande de subvention FEDER en cours portant exclusivement sur la phase 1, et la demande expresse du service instructeur de dissocier les subventions versées par l’Etat et par les communes sur chacune des deux phases afin de calculer le montant d’accompagnement européen potentiel ;

Considérant enfin que les différentes temporalités de réalisation entre les phases 1 (en cours de travaux) et 2 (élaboration en cours d’un dossier de déclaration d’utilité publique), liées notamment aux contraintes d’acquisitions foncières sur l’avenue de Sevreau complexifient le suivi administratif ainsi que la lisibilité financière et comptable de l’opération, il est dès lors proposé d’établir une convention de financement sur chaque phase.

Plan de financement février 2025 :

PHASE	Coût opération € HT	Répartition financière € HT			
		Etat (subvention)	CAN	Niort	Bessines
Phase 1 (Bessines/Niort)	1 580 272 €	574 869 €	742 005 €	197 111 €	66 287
Phase 2 (Magné/Niort)	779 899 €	308 591 €	329 916 €	141 393 €	0 €
OPTION Giratoire Ch. La Clie (MOA et financement 100% VDN)	66 004 €	0 €	0 €	66 004 €	0 €
OPTION Giratoire rue 3 Ponts	111 368 €	0 €	77 958 €	33 410 €	0 €
TOTAL SANS OPTIONS	2 360 171 €	883 460 €	1 071 921 €	338 504 €	66 287 €
TOTAL AVEC OPTIONS	2 537 543 €	883 460 €	1 149 879 €	437 918 €	66 287 €
Coût programme (estimation travaux valeur sept 2021)	2 621 000 €	883 460 €	1 251 000 €	333 000 €	154 000 €

Plan de financement modifié :

PHASE	Coût opération € HT	Répartition financière				
		Etat	FEDER	CAN	Niort	Bessines
Phase 1 (Bessines/Niort)	1 873 581 €	712 227 €	500 000 €	483 405 €	128 024 €	49 925 €
Phase 2 (Magné/Niort)	785 682 €	171 233 €	0 €	430 114 €	184 335 €	0 €
PHASE 2 OPTION Giratoire à Ch. La Clie (MOA et financement 100% VDN)	66 004 €	0 €	0 €	0 €	66 004 €	0 €
PHASE 2 OPTION Giratoire à rue 3 Ponts	111 368 €	0 €	0 €	77 958 €	33 410 €	0 €
TOTAL SANS OPTIONS	2 659 263 €	883 460 €	500 000 €	913 519 €	312 358 €	49 925 €
TOTAL AVEC OPTIONS	2 836 635 €	883 460 €	0 €	991 477 €	411 773 €	49 925 €
Coût programme (estimation travaux valeur sept 2021)	2 621 000 €	883 460 €	0 €	1 251 000 €	333 000 €	154 000 €

Hors options sur la phase 2, non comprises dans le programme initial, le plan de financement ci-dessus présente une évolution de +1,3% par rapport au montant prévisionnel (valeur septembre 2021), s'expliquant notamment par l'évolution des prix.

Il est enfin précisé que la répartition des contributions communales est susceptible d'évoluer en fonction des résultats de l'instruction de la demande de subvention en cours auprès du FEDER. Le cas échéant une délibération modificative sera alors présentée au conseil d'agglomération.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement modifié,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les avenants aux conventions de financement avec la commune de Bessines et la Ville de Niort ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer la convention de financement avec la Ville de Niort pour la 2^e phase de l'opération ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tous les documents relatifs à la demande de subvention auprès du FEDER.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Catherine ROUSSILLON

Jean-François SALANON

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération. Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».